

Cote du document: EB 2019/126/R.38
Point de l'ordre du jour: 10 b) ii)
Date: 5 avril 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Informations actualisées sur la contribution du FIDA à la réforme du système des Nations Unies pour le développement

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Charlotte Salford

Vice-Présidente adjointe
Département des relations extérieures
et de la gouvernance
téléphone: +39 06 5459 2769
courriel: c.salford@ifad.org

Ashwani K. Muthoo

Directeur de la
Division de l'engagement mondial
et des relations multilatérales
téléphone: +39 06 5459 2053
courriel: a.muthoo@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Cheffe de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-sixième session
Rome, 2-3 mai 2019

Pour: **Examen**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
I. Objet de la présentation d'informations actualisées	1
II. Contexte	1
III. Participation du FIDA au processus de réforme du système des Nations Unies	2
IV. Réforme des Nations Unies et collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome	2
V. Incidences de la réforme des Nations Unies sur les activités du FIDA au niveau des pays	3
VI. Financement	4
VII. Examens régionaux	4
VIII. Activités de sensibilisation	4
IX. Conclusions	5
Annexe	
Grille de la réforme des Nations Unies: mesures de suivi immédiates pour le FIDA	6

Sigles et acronymes

COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CEPEI	Centre de réflexion stratégique international
EPNU	Équipe de pays des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
ODD	Objectif de développement durable
OSR	Organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUAD	Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement
QCPR	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
UNDCO	Bureau de la coordination des activités de développement
UNDS	Système des Nations Unies pour le développement
UNSDG	Groupe des Nations unies pour le développement durable

Informations actualisées sur la contribution du FIDA à la réforme du système des Nations Unies pour le développement

I. Objet de la présentation d'informations actualisées

1. Le présent document a pour objet d'informer le Conseil d'administration des faits nouveaux concernant la réforme du système des Nations Unies, depuis la dernière présentation d'informations actualisées de décembre 2018.
2. Le présent document ne vise pas à décrire en détail les mesures prises par le FIDA dans tous les domaines de la réforme, mais plutôt à faire le point sur sa participation au processus de réforme des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome (OSR), le dialogue avec les États Membres; les incidences de la réforme pour le FIDA au niveau des pays ainsi que les possibilités et les difficultés qui en découlent, le financement, les campagnes de sensibilisation du personnel à cette question et, enfin, les prochaines étapes clés.

II. Contexte

3. Depuis la présentation au Conseil d'administration des faits les plus récents en décembre 2018, plusieurs éléments de la réforme des Nations Unies ont continué de progresser, et certains aspects du processus continuent d'évoluer. Pour le début de 2019, on retiendra notamment le lancement d'un système de coordonnateurs résidents redynamisé, la création d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies (EPNU) et la mise en place du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies (UNDCO). Les faits nouveaux concernant les directives révisées du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), l'élaboration d'un cadre de gestion et de responsabilisation, le financement du système des coordonnateurs résidents (CR), l'examen des atouts au niveau régional et l'élaboration d'un document stratégique pour l'ensemble du système sont présentés ci-après.
4. La direction de l'équipe de transition des Nations Unies a changé. L'ancien chef d'équipe Robert Piper a été nommé Sous-Secrétaire général et chef de l'UNDCO et relève du Vice-Secrétaire général. Gunilla Olsson, ancienne directrice de la Division des politiques du FIDA et directrice exécutive du Programme de changement et de réforme, dirige maintenant l'équipe de transition.
5. Un fonds conjoint pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) est en outre en train d'être créé pour aider les gouvernements à atteindre ces objectifs. Cet instrument axé sur les pays, qui sera mis en place par l'UNDCO, facilitera la collaboration entre les organismes en ce qui concerne la mise en œuvre sur le terrain. Tous les membres de l'EPNU peuvent accéder à ces fonds sous réserve de satisfaire aux critères fixés d'un commun accord.
6. À la fin du mois de décembre 2018, le FIDA a participé à une enquête concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (QCPR). Cette enquête faisait suite à la résolution 71/243 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du QCPR de 2016, et à la résolution 72/279, dans le cadre des rapports annuels au Conseil économique et social de l'ONU concernant les activités opérationnelles de développement en 2019.

III. Participation du FIDA au processus de réforme du système des Nations Unies

7. Le personnel des divisions du FIDA a participé à des réunions en groupes de travail sur les directives révisées du PNUAD, le Cadre de gestion et de responsabilisation et à l'élaboration d'un document stratégique à l'échelle du système. Il a formulé des commentaires écrits à plusieurs projets de document et a participé à plusieurs réunions, organisées notamment par le bureau du FIDA à New York. Le 8 mars 2019, le personnel du FIDA a aussi participé à une réunion sur l'examen des actifs au niveau régional, qui s'est tenue au siège du FIDA. De même, il a participé à plusieurs conférences téléphoniques avec Gunilla Olsson et continue de dialoguer par téléphone chaque semaine avec l'équipe de transition des Nations Unies et l'UNDCO pour faire connaître la position du Fonds et se tenir informé des faits les plus récents. Le FIDA n'étant pas membre du groupe restreint du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (UNSDG), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), membre de ce groupe, a invité le Fonds à assister aux réunions du groupe restreint en qualité d'observateur. Cette initiative s'est avérée extrêmement utile au FIDA, qui peut ainsi rester informé et continuer de participer au processus de réforme.
8. Le FIDA élabore actuellement sa position concernant les stratégies opérationnelles; ce faisant, il s'appuie sur les orientations stratégiques à moyen terme des opérations institutionnelles des Nations Unies au niveau des pays, définies pour appuyer la mise en œuvre du PNUAD. Le FIDA a estimé que toutes les stratégies opérationnelles devaient être examinées séparément, de même que leur impact sur les arrangements actuels des bureaux de pays du FIDA et des organisations hôtes. Pour clarifier sa position, le Fonds a mis sur pied un groupe de travail dirigé par son Unité d'appui sur le terrain, qui réalisera un examen approfondi visant à faire le point sur les coûts et préconiser une approche à suivre.

IV. Réforme des Nations Unies et collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome

9. La collaboration entre les OSR permet de faire avancer concrètement un grand nombre de propositions destinées à renforcer la cohérence du système des Nations Unies pour le développement. L'élaboration du plan d'action conjoint des OSR pour 2019-2020, les stratégies conjointes par pays et le plan d'action conjoint des OSR pour le Sahel sont de précieux exemples des synergies que peuvent créer ces organismes pour améliorer leur efficacité et leur efficacité.
10. En collaboration avec les autres OSR, le FIDA a activement participé à l'élaboration de positions communes sur des questions clés liées à la réforme des Nations Unies. Tous les OSR se préoccupent de certains aspects de ladite réforme, notamment en ce qui concerne le système des coordonnateurs résidents redynamisé et le Cadre de gestion et de responsabilisation. La réunion du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en mai 2019 et la réunion informelle conjointe du Conseil de la FAO et des Conseils d'administration du FIDA et du Programme alimentaire mondial (PAM) en septembre offriront de nouvelles possibilités de concertation et de coordination.
11. Le FIDA sait que les partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable vont au-delà de la collaboration entre les OSR. Des mesures sont prises pour améliorer la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, le secteur privé et d'autres acteurs du développement. La décision prise dans le cadre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA de mettre en place un cadre de partenariat révisé et une stratégie concernant le secteur privé vise à clarifier encore l'approche et l'action du FIDA en matière de partenariats.

V. Incidences de la réforme des Nations Unies sur les activités du FIDA au niveau des pays

12. Au moins trois éléments de la réforme auront un impact sur la manière dont le FIDA travaille au niveau des pays.
13. Le premier a trait à l'importance accrue des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et la nécessité pour le FIDA de contribuer à leur élaboration tout en veillant à aligner ses programmes COSOP et ses opérations sur les objectifs du PNUAD ainsi que sur les politiques et les stratégies nationales. Si la dernière version des orientations relatives au PNUAD est adoptée en mars ou en avril, le FIDA devra également participer au bilan commun de pays des Nations Unies, qui constituera le fondement de tous les PNUAD. De plus, le Fonds devra veiller à ce que les COSOP soient élaborés en même temps que les PNUAD – et non avant ceux-ci – et présentés au Conseil d'administration conjointement avec les plans-cadres correspondants. Dans les orientations relatives au PNUAD, il est en outre demandé au FIDA de revoir et de modifier les COSOP existants pour les adapter aux PNUAD nouvellement approuvés. Si les nouvelles directives du COSOP prévoient des dispositions à cet effet, elles devront peut-être être complétées une fois les orientations relatives au PNUAD adoptées.
14. Deuxièmement, la mise en œuvre du système des coordonnateurs résidents redynamisé et les objectifs relatifs à des EPNU plus soudées, conformément au cadre de gestion et de responsabilisation, entraînera nécessairement, de la part du FIDA, des ajustements sur le terrain. Le Fonds devra notamment participer plus activement aux réunions des EPNU que par le passé. Le défi sera de taille, dans la mesure où la présence dans les pays est limitée et où l'accent est mis sur les résultats. Il faudra faire preuve de créativité, en particulier dans les pays où le FIDA n'a pas de présence permanente. Outre la participation directe à ces réunions chaque fois que possible, il faudra aussi envisager de recourir davantage aux technologies de l'information et de la communication. Il importe également de renforcer les partenariats sur le terrain avec les autres OSR, qui ont une présence plus large dans les pays et qui peuvent être chargés de représenter le FIDA dans les EPNU, si nécessaire.
15. Les directeurs de pays du FIDA devront systématiquement informer le coordonnateur résident des priorités et des activités du Fonds. Étant donné que les coordonnateurs résidents pourront contribuer aux évaluations annuelles des directeurs de pays à partir de 2019, il conviendra de faire en sorte que leurs contributions soient prises en compte par les directeurs régionaux dans les systèmes annuels d'évaluation des résultats. Les directeurs de pays pourront en outre apporter des informations sur les résultats des coordonnateurs résidents, mais les modalités de mise en œuvre restent à déterminer. Les évaluations de la performance des coordonnateurs résidents, faites par le Secrétaire général, incluront des contributions de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, produites dans le cadre d'un processus géré et facilité par le Bureau de la coordination des activités de développement.
16. Troisièmement, dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (UNDS), les partenariats au niveau des pays avec d'autres acteurs de la communauté internationale du développement sont appelés à contribuer de plus en plus à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'aide du FIDA au développement. Si les partenariats au sein du système des Nations Unies – et en particulier avec les organismes ayant leur siège à Rome – sont essentiels, il importe tout autant de recenser les possibilités de coopération avec les banques multilatérales de développement pour améliorer encore les résultats. Dans le même ordre d'idées, les partenariats avec divers acteurs nationaux et internationaux du secteur privé revêtent une grande importance tant sur le plan de la mobilisation des ressources que sur celui de l'utilisation de leurs innovations et compétences.

VI. Financement

17. Le 7 mars 2019, la version finale du projet de pacte de financement entre les États Membres et l'UNDS, élaborée en application de la résolution de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte du QCPR, a été communiquée aux délégués des États Membres et aux responsables de l'UNDS. Le FIDA s'est engagé à doubler ses contributions pour financer le système des coordonnateurs résidents redynamisé. Le budget du FIDA pour 2019 ayant été approuvé par le Conseil d'administration, le FIDA exécute le transfert desdites contributions.
18. Le prélèvement de coordination de 1% est devenu effectif le 1^{er} mars. Cette contribution est calculée à la signature d'un nouvel accord. En principe, il n'est pas possible de l'augmenter ou de la diminuer par la suite, sauf en cas de modification dépassant 20% du budget initial sur la base duquel le montant de la contribution a été établi. Il ressort toutefois des données les plus récentes que les fonds manquent encore pour financer la première année de mise en œuvre du nouveau système des coordonnateurs résidents en 2019.

VII. Examens régionaux

19. Le FIDA participe à des examens régionaux menés dans le but de restructurer à long terme les atouts dont dispose le système des Nations Unies à l'échelle régionale. Le Fonds a été prié de réaliser une étude visant à évaluer la qualité, l'efficacité et la pertinence de l'action des Nations Unies au niveau régional; il pourra faire part de ses idées concernant les recommandations futures. En outre, le FIDA a été chargé de recenser ses atouts en ce qui concerne ses bureaux sous-régionaux, ses budgets et ses effectifs. Les résultats de l'étude et du recensement des atouts du FIDA ont récemment été soumis au Centre de réflexion stratégique international (CEPEI), groupe de réflexion installé en Colombie, qui a été choisi par l'équipe de transition pour mener la deuxième phase de l'examen régional de l'UNDS. Le CEPEI organise des consultations dans les cinq régions avec des représentants d'organismes régionaux, d'entités des Nations Unies, d'organisations de la société civile et d'autres acteurs pour recenser les atouts dans chaque région. Le 8 mars dernier, le directeur du CEPEI, Philipp Schöenrock, a rencontré des représentants des divisions régionales du FIDA afin de discuter de la contribution du Fonds à l'étude et de la restructuration des atouts de l'UNDS à l'échelle régionale.

VIII. Activités de sensibilisation

20. Différentes activités sont menées pour sensibiliser le personnel du FIDA au processus de réforme des Nations Unies et à ses incidences sur les activités du Fonds. Une réunion consacrée à ce sujet a eu lieu lors des journées de réflexion de la Division Afrique orientale et australe en janvier et des journées de réflexion des chefs des bureaux régionaux du Département de la gestion des programmes en février. Une réunion similaire a été organisée lors des journées de réflexion de la Division Amérique latine et Caraïbes au Panama en mars. Les informations reçues de l'équipe de transition des Nations Unies sont largement diffusées. Ainsi, le personnel connaît de mieux en mieux la réforme de l'ONU. Ces efforts doivent être poursuivis, en particulier dans un proche avenir, quand des documents clés tels que les directives du PNUAD auront été achevés et adoptés.

IX. Conclusions

21. Le FIDA devra participer à un certain nombre d'étapes à venir. Les nombreuses étapes importantes qui sont prévues dans les prochains mois sont notamment les suivantes: i) une session extraordinaire des premiers responsables du Groupe des Nations unies pour le développement durable devant se tenir le 3 avril à New York pour examiner les documents finaux avant leur présentation à la session du débat consacré aux activités opérationnelles de développement du Conseil économique et social, qui aura lieu du 21 au 23 mai; ii) la réunion du Groupe des Nations unies pour le développement durable et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au début du mois de mai, au cours de laquelle la question de la réforme des Nations Unies sera probablement abordée; iii) le débat du Conseil économique et social, du 21 au 23 mai, qui se penchera sur des aspects essentiels de la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale de 2016 sur l'Examen quadriennal complet des programmes et des budgets et de la résolution de l'Assemblée générale de 2018 sur le repositionnement de l'UNDS, et iv) la réunion conjointe informelle des Conseils de la FAO, du FIDA et du PAM en septembre qui devrait traiter, parmi ses points principaux à l'ordre du jour, de la réforme des Nations Unies.
22. Conformément à son mandat d'organisme spécialisé des Nations Unies et d'institution financière internationale, le FIDA soutient la réforme des Nations Unies et mettra en œuvre les propositions figurant dans la résolution de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

Grille de la réforme des Nations Unies: mesures de suivi immédiates pour le FIDA

(au 11 mars 2019)

Mesure de réforme des Nations Unies – voir résolution 72/279 de l'Assemblée générale	Action du FIDA	Date limite	Situation
I. Une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies (EPNU)			
1) Harmonisation avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)	<ul style="list-style-type: none"> Révision des directives des programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP). Participation du FIDA au Groupe de référence du PNUAD. 	<ul style="list-style-type: none"> Fin 2018 En cours 	<ul style="list-style-type: none"> Achevé En cours
2) Participation aux activités des EPNU	<ul style="list-style-type: none"> Participation des directeurs de pays aux EPNU. Dans le cas où un directeur de pays ne peut pas être présent, il peut participer virtuellement, et seulement si nécessaire, demander à la FAO ou au PAM de représenter le Fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> En cours En cours 	<ul style="list-style-type: none"> En cours En cours
3) Cible de 50% de locaux communs d'ici 2021	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 50 % des bureaux de pays du FIDA partagent déjà des locaux avec la FAO, le PAM ou d'autres institutions. Le FIDA continuera de chercher de nouveaux locaux communs lorsque cela sera nécessaire et faisable. 	<ul style="list-style-type: none"> 2021 	<ul style="list-style-type: none"> Exécution conforme
4) Progression des opérations institutionnelles communes, notamment en ce qui concerne les bureaux communs	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite et renforcement de la collaboration avec le Groupe des innovations institutionnelles sur la réforme des Nations Unies en vue de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité. 	<ul style="list-style-type: none"> 2021 	<ul style="list-style-type: none"> En cours
II. Redynamisation du système des coordonnateurs résidents			
1) Évaluation annuelle des résultats des directeurs de pays par le coordonnateur résident	<ul style="list-style-type: none"> Des ajustements doivent être apportés au système et au processus d'évaluation des résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> À partir de 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Le directeur de la Division des ressources humaines est informé et ce point sera pris en compte dans le processus de renforcement du système d'évaluation des résultats.
2) Rapports des directeurs de pays aux coordonnateurs résidents sur les résultats obtenus	<ul style="list-style-type: none"> Les directeurs de pays rendront compte aux coordonnateurs résidents des résultats obtenus au niveau des pays en ce qui concerne les objectifs de développement durable et le PNUAD. Les directeurs de pays doivent également rendre compte des activités individuelles menées au niveau des pays. 	<ul style="list-style-type: none"> À partir de 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Entrera en vigueur quand le cadre de responsabilisation de gestion aura été adopté.
	<ul style="list-style-type: none"> Les directeurs de pays discuteront de la formule et du calendrier des rapports avec les coordonnateurs résidents respectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> À partir de 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Inchangé
	<ul style="list-style-type: none"> Modification de la description de poste des directeurs de pays pour tenir compte du rôle et des exigences concernant la présentation de rapports au coordonnateur résident. 	<ul style="list-style-type: none"> À partir de 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Inchangé
3) Prélèvement de 1% au titre de la coordination sur les contributions autres que les contributions de base strictement affectées de tierces parties	<ul style="list-style-type: none"> Analyse préliminaire, par la Division de la comptabilité et du contrôle, en coopération avec le Bureau de la stratégie budgétaire, du prélèvement de 1% au titre de la coordination sur la base des contributions autres que les contributions de base strictement affectées de tierces parties en faveur du Fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> Mai 2019 	<ul style="list-style-type: none"> En cours

Mesure de réforme des Nations Unies – voir résolution 72/279 de l'Assemblée générale	Action du FIDA	Date limite	Situation
4) Doublement de la contribution au système des coordonnateurs résidents	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir des dispositions pour le renforcement de la contribution du FIDA dans le budget 2019 et au-delà. 	<ul style="list-style-type: none"> Fév. 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Achevé

III. Réaménagement de l'approche régionale

1) Renforcement du rôle et des fonctions de l'UNDS au niveau régional pour soutenir le Programme de développement durable à l'horizon 2030	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de la stratégie opérationnelle régionale. Renforcement de la coopération avec les institutions régionales/sous-régionales (Union africaine, Association des nations de l'Asie du Sud-Est, etc.). Renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST). 	<ul style="list-style-type: none"> 2019 En cours En cours 	<ul style="list-style-type: none"> Pris en compte dans le cadre de transition du FIDA approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2018. Activités en cours dans différents domaines (par exemple, participation du FIDA à tous les forums sur le développement durable.). Activités en cours dans différents domaines (notamment dans le cadre du mécanisme de coopération sud-sud et triangulaire Chine-FIDA, incorporation de la coopération sud-sud et triangulaire dans les COSOP).
---	---	--	---

IV. Orientation stratégique, supervision et responsabilité: obtenir des résultats à l'échelle du système

1) Renforcement du partenariat avec le Conseil d'administration du FIDA	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de journées de réflexion du Conseil d'administration, de visites annuelles sur le terrain pour les représentants au Conseil d'administration, de réunions annuelles informelles conjointes du Conseil de la FAO et des Conseils d'administration du FIDA et du PAM, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> En cours 	<ul style="list-style-type: none"> De nombreuses activités sont prévues (visite du Conseil d'administration au Cameroun en 2019, journées de réflexion du Conseil d'administration en mai, réunion conjointe du Conseil de la FAO et du FIDA/PAM en septembre, etc.).
2) Amélioration du suivi et notification des résultats obtenus à l'échelle du système	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre en temps utile d'un Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> En cours 	<ul style="list-style-type: none"> En cours (le rapport d'analyse d'impact du FIDA10 sera notamment présenté au Comité en septembre et ses premières conclusions en mai, etc.).

V. Financement du système des Nations Unies pour le développement

1) Ressources de base de l'UNDS - principes de transparence: adéquation et respect	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'architecture organisationnelle grâce à la fusion de la Division de l'engagement mondial et des relations multilatérales et du Bureau des partenariats et de la mobilisation des ressources du FIDA pour améliorer la mobilisation des ressources. Mise en œuvre en temps opportun du Plan d'action pour la transparence. 	<ul style="list-style-type: none"> 2019 En cours 	<ul style="list-style-type: none"> Prévu pour le deuxième trimestre 2019. En cours
---	---	--	--

<i>Mesure de réforme des Nations Unies – voir résolution 72/279 de l'Assemblée générale</i>	<i>Action du FIDA</i>	<i>Date limite</i>	<i>Situation</i>
VI. Suivi de l'action menée pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et national			
1) Élaboration d'un document stratégique à l'échelle du système par UNDS pour le Conseil économique et social des Nations Unies en 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du FIDA au groupe de travail sur le document stratégique à l'échelle du système et contribution à l'élaboration du document. 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à la fin mars 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours